

**Extrait de la décision d'autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme
N° 2010-0011 du 10 février 2010**

Pétitionnaire : M.Nicolas LEFEBVRE

Localisation des travaux : Lozère / 48400 – BEDOUES / Rampon

N° de parcelle : B 511

Nature des travaux : Ouverture de deux tronçons de tire de débardage

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant.

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- Les deux tronçons de piste d'une longueur de 50,00 m. l seront réalisés à la pelle mécanique en déblais-remblais pour une largeur de plate-forme de 2,50 m, en évitant toute coulée de terre aval incontrôlée ;
- Les arbres d'emprise devront être préalablement abattus et le bois évacué ;
- Les souches d'arbres devront être enfouies dans le remblais ;
- Les travaux devront être réalisés en dehors de la période du 1^{er} mars au 15 septembre ;
- L'accès à ces tronçons de piste sera limité aux seuls ayants droits du sectionnal de Bédouès ;
- Les travaux projetés ne pourront être réalisés qu'après accord de la mairie de Bédouès.